AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-8-71 205365

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 2 au Bulletin N° 131 d'Août 1971 -

1971 - 26ème envoi

VIGNE

- Mildiou :

Par suite des nombreuses pluies orageuses de cet été, la maladie est présente partout alors que la pousse des extrémités se poursuit, anormalement tardive. Si l'on désire assurer la protection du jeune feuillage, il est donc nécessaire de poursuivre les traitements, en particulier dans les vignes grêlées dans lesquelles la végétation se poursuivra encore plus tard.

Dans ces vignes déjà sinistrées, il importe plus qu'ailleurs de maintenir le feuillage en bon état sanitaire afin d'obtenir le meilleur aoûtement possible des bois de taille et une accumulation de réserves satisfaisante.

- Black-rot :

Contrairement au Mildiou dont les attaques sur grappe cessent dès la véraison, le Black-rot continue à pénétrer les grains jusqu'aux vendanges si des pluies se produisent. Dans les foyers de cette maladie, poursuivre la protection en fonction des pluies à venir.

- Rot-blanc : (champignon de la grêle)

Principalement dans les vignes âgées, lorsque la véraison est commencée, des chutes de grêle, même légères, peuvent amener un développement de rot-blanc (Coniothyrium diplodiella), entraînant une destruction des grappes pouvant atteindre 30 à 60 %. Une intervention rapide, dès après la chute de grêle (après 24 heures, toute intervention est inutile), avec un produit à base de Captane ou de Phaltane à raison de 250 g de MA/hl, permet de limiter sensiblement les dégâts.

Dernièrement, des vignes du Tarn et du Tarn-et-Garonne ont été affectées par cette maladie.

- Vers de la grappe (Eudémis) :

Le troisième vol de papillons est commencé, depuis quelques jours dans les secteurs les plus précoces (Ste-Cécile dans le Tarn, St-Mont dans le Gers), plus récemment dans la plupart des vignobles.

Plus que les dégâts directs eux-mêmes, c'est surtout sous son aspect de cause favorisant la pourriture grise que l'Eudémis est redoutée en troisième génération.

En conséquence, un traitement par poudrage pourrait être effectué dès réception dans les secteurs à développement précoce de l'insecte ; ailleurs (majorité des situations), attendre pour intervenir le début de la semaine du 30 août au 5 septembre.

- Araignées jaunes et rouges :

Jusqu'à présent, il ne nous a pas été signalé et nous n'avons pas constaté d'invasion nécessitant une intervention. Le développement de ces animaux paraît, cette année, moins important que les années précédentes. Cependant, dans les vignes contaminées, surveiller les foyers et intervenir avec un acaricide spécifique si le seuil de nuisibilité est atteint (plus de 30 à 50 formes mobiles par feuille , de moyenne).

Autant que possible, ne traiter que les zones envahies, même si cela constitue une gêne pour l'application.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher :

Sur les variétés tardives dont le début de la récolte n'aura pas lieu avant le 5 septembre, il serait prudent, en raison de l'activité actuelle du ravageur, d'effectuer un traitement avec un produit à base de Mévinphos à raison de 50 g de MA/hl.

.../...

P264

- Monilia du prunier :

La période la plus favorable aux contaminations est située aux approches de la maturité. Bien que l'efficacité des fongicides actuellement conseillés ne soit pas parfaite, il serait prudent d'effectuer un traitement dès que possible avec l'un des trois produits suivants qui ont donné les meilleurs résultats lors des essais réalisés par M. RENAUD (I.N.R.A.) : Bénomyl, Thiabendazole et Méthylthiophanate.

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Carpocapse et Tordeuse orientale du pêcher :

Actuellement, le deuxième vol de carpocapse est proche de sa fin, tandis que la Tordeuse orientale "migre" des vergers de fruits à noyau vers les vergers de fruits à pépins (pommes, poires, coings).

Dans les plantations isolées, éloignées de vergers de pêchers, un dernier traitement pourrait être placé dans les premiers jours de la semaine du 30 août au 5 septembre. Cette application ne se justifie dans ces vergers que si la présence de l'insecte a été constatée.

Dans les vergers proches de plantations de pêchers, effectuer un nouveau traitement dès réception avec un produit efficace à la fois contre le Carpocapse et contre la Tordeuse orientale.

- Maladies de conservation :

Actuellement, on constate un grossissement rapide des fruits, les rendant plus sensibles aux contaminations possibles de la part des champignons responsables des maladies de conservation.

Un premier traitement pourrait être effectué, lorsqu'une période pluvieuse sera annoncée, avec l'un des produits suivants : Bénomyl, à 30 g de MA/hl ou Thiabendazole à 100 g de MA/hl.

Les produits actifs contre la Tavelure ont aussi une certaine action contre les maladies de conservation.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Cladosporiose du melon :

Un développement important de ce champignon est en cours sur le jeune feuillage et les fruits en voie rapide de grossissement. Se reporter aux indications du bulletin du 3 août.

- Anthracnose du melon :

Des cultures sont atteintes, en particulier dans le Gers (Lectourois). Dès que des taches sont observées (couleur rouge brique), substituer le Dichlone à 80 g de MA/hl au Manèbe mais respecter soigneusement cette dose.

- Oïdium du melon :

Surveiller les cultures tardives et intervenir par des applications très soigneuses avec un anti-oïdium spécifique.

- Teigne du poireau :

Effectuer une application avec l'un des produits mentionnés dans le bulletin du 9 juin.

/LIMITE D'EMPLOI DES PRODUITS/

Nous attirons à nouveau l'attention de tous les producteurs de produits destinés à la consommation sur la nécessité de respecter, avec la plus grande rigueur, la législation sur les limites d'emploi des produits pesticides.

BALMA, le 24 Août 1971

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire Midi-Pyrénées,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.